IFAPME

FOCLAM

et

IFAPME

CENTRE DE FORMATION

M.B.C.

organisent
à Tournai et à Mons

Formations SOLTHERM chauffe-eau solaires pour les installateurs

La formation de base et le renouvellement des agréments

1er semestre 2010

Avec le soutien de
l'Union européenne

CHEQUE-FORMATION

Conditions générales :

- La **date limite des inscriptions** est fixée à 5 jours ouvrables avant le premier cours.
- Pour **valider votre inscription**, il est impératif de régler le coût de votre formation dans les 3 jours ouvrables. Si vous payez par « chèques–formation », merci de nous communiquer votre n° d'autorisation et le code d'utilisation.

  Rem. : **seules les inscriptions payées seront prises en compte**.

- La **confirmation** de votre inscription vous parviendra au plus tard 2 jours avant le démarrage du cours. Nous nous réservons le droit de postposer ou d'annuler une formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.
- Si vous souhaitez **annuler votre inscription**, il conviendra de nous en informer 48 heures avant la première séance. A défaut, 30,00 € de frais administratifs vous seront facturés.
- Le prix de la formation comprend les **notes de cours**.

Vous souhaitez plus d'informations
(contenu des formations, système « chèques-formation », ...) ?

N'hésitez pas à nous contacter :

Centre de Formation PME & Tpe a.s.b.l.
Rue Guillaume Charlier 132
7500 TOURNAI
☏ 069/89.11.11 - 🖷 069/89.11.12
✉ foclam@ifapme.be - www.foclam.be
Personne de contact
« Département Formation continue » :
Marjorie COULON, Conseillère en Formation
☏ direct : 069/89.11.07
✉ marjorie.coulon@ifapme.be

Centre de Formation Mons - Borinage - Centre a.s.b.l.
(Antenne de Mons)
Chaussée de Binche - Impasse Desmet 1
7000 MONS
☏ 065/33.68.86 - 🖷 065/84.28.60
www.centrembc.be
Personnes de contact
« Département Formation continue » :
Séverine STIEVENART, Secrétaire
Carla WISNIEWSKI, Conseillère en Formation
☏ direct : 065/35.60.33
✉ severine.stievenart@ifapme.be
ou carla.wisniewski@ifapme.be

1. LA FORMATION DE BASE

56 heures de cours + examens

Cette formation, après réussite des examens, constituera l'**une des pièces–pivots** de votre dossier de **demande d'agrément en qualité d'installateur de chauffe-eau solaires**.

Programme :

Pré-requis : la formation s'adresse aux professionnels, principalement aux installateurs-chauffagistes ou sanitaristes, aux couvreurs et aux électriciens.

Contenu / modules :

1. **Rappel des notions élémentaires** (4 h.)
2. **Le contexte réglementaire et administratif** (4 h.) : réglementation urbanistique, Charte Qualité de la R.W., mécanismes d'impulsion
3. **La conception de l'installation** (12 h.) : fonctionnement d'un chauffe-eau solaire, établissement d'un avant-projet, élaboration d'un projet final avec devis
4. **La régulation** (4 h.)
5. **La mise en œuvre de l'installation** (8 h.) : planification et organisation du chantier, montage d'une installation, mise en service, maintenance
6. **Initiation aux systèmes combinés** (4 h.)
7. **Pratique** (8 h.)
8. **Synthèse de la matière, préparation aux examens** (4 h.)
9. **Marketing et communication** (4 h.) : contexte général du marché et intégration, techniques de communication et de vente
10. **Visites d'installations** (4 h.)
11. **Examens** : évaluation écrite + défense orale d'un projet

Lieux de cours (*) :

Tournai
FOCLAM - Centre de Formation PME & Tpe a.s.b.l.
Rue Guillaume Charlier 132 - 7500 TOURNAI

Mons
Centre de Formation Mons - Borinage - Centre a.s.b.l.
(Antenne de Mons)
Chaussée de Binche - Impasse Desmet 1 - 7000 MONS

(*) Certains modules (pratique, ...) pourraient être délocalisés
==> l'organisation des déplacements sera prévue par les centres et les formateurs

Plus d'informations sur le plan d'action SOLTHERM ?
http://energie.wallonie.be

Pour pouvoir accéder aux examens, il est impératif :

- d'avoir participé activement à l'ensemble des cours. Les modules de 1 x 4 h. doivent obligatoirement être suivis. Une absence de 4 h. est tolérée pour les autres modules.

- d'avoir suivi, préalablement, les 8 h. de formation complémentaire chez un fournisseur (fournisseur laissé à votre libre choix). L'attestation de participation vous sera demandée.

Prix :

700,00 € ou 56 « chèques–formation »
(les examens ne peuvent pas être subsidiés par les chèques)
Ce prix comprend les syllabi, l'inscription aux examens
et le certificat (si réussite)

Places limitées

Plannings :

1. A Tournai (FOCLAM) :

Formateurs : MM. Berton, Drugmand, Graver, Moulhade et Vona

Dates	Heures	Modules
Jeudi 04/03/2010	18h00-22h00	1
Lundi 08/03/2010	18h00-22h00	2
Mardi 09/03/2010	18h00-22h00	3
Jeudi 11/03/2010	18h00-22h00	3 (suite)
Jeudi 18/03/2010	18h00-22h00	3 (suite)
Mardi 23/03/2010	18h00-22h00	4
Jeudi 25/03/2010	18h00-22h00	5
Mardi 30/03/2010	18h00-22h00	5 (suite)
Jeudi 01/04/2010	18h00-22h00	6
Mardi 20/04/2010	8h30-12h30 et 13h30-17h30	7
Lundi 26/04/2010	18h00-22h00	9
Mardi 27/04/2010	8h30-12h30 et 13h30-17h30	10 et 8
Jeudi 06/05/2010	A partir de 18h00	Evaluation écrite
Mardi 18/05/2010	A partir de 8h30 - un ordre de passage sera établi	Défense orale du projet

2. A Mons (Centre MBC) :

Formateurs : MM. Berton, Delstanche, Dejonghe, Drugmand, Graver, Küpper et Vona

Dates	Heures	Modules
Jeudi 11/03/2010	18h00-22h00	2
Samedi 13/03/2010	8h30-12h30	1
Mercredi 17/03/2010	18h00-22h00	3
Samedi 20/03/2010	8h30-12h30 et 13h00-17h00	3 (suite)
Samedi 27/03/2010	8h30-12h30 et 13h00-17h00	5
Samedi 24/04/2010	8h30-12h30 et 13h00-17h00	4 et 6
Vendredi 07/05/2010	8h30-12h30 et 13h00-17h00	7
Samedi 22/05/2010 (à confirmer)	8h30-12h30	8
Jeudi 27/05/2010	18h00-22h00	9
Mardi 01/06/2010	En journée	10
Samedi 12/06/2010	A partir de 9h00	Evaluation écrite
Samedi 19/06/2010	A partir de 9h00 - un ordre de passage sera établi	Défense orale du projet

2. LE RENOUVELLEMENT DES AGRÉMENTS

Vous êtes agréé depuis deux ans et devez renouveler votre agrément SOLTHERM ?

La Région wallonne a mis en place une procédure à cet effet.

Une des étapes de cette procédure est la **réussite d'un examen écrit** (questionnaire à choix multiples).

Celui-ci porte sur la **matière législative** (conditions des primes, demandes de permis d'urbanisme, ...), les **bonnes pratiques pour installer un système de chauffe-eau solaire**, ...

Pour vous aider à préparer cet examen, une **session de recyclage** est également prévue (*). Celle-ci n'est pas obligatoire.

Prix :

- **Session de recyclage + examen** :
120,00 € ou 8 « chèques–formation »

- **Examen seul** : 50,00 €
(l'examen seul ne peut pas être subsidié par les chèques)

(*) : La session de recyclage et l'examen écrit sont basés sur un syllabus qui peut être obtenu auprès de la R.W. ou sur le site http://energie.wallonie.be

⇩

	A Tournai (FOCLAM) Formateur : M. Graver	**A Mons (Centre MBC)** Formateur : M. Cambier
Session de recyclage	Jeudis 22/04 et 29/04/2010 de 18h00 à 22h00	Mercredi 19/05 et jeudi 27/05/2010 de 18h00 à 22h00
Examen	Jeudi 06/05/2010 à partir de 18h00	Mercredi 02/06/2010 à partir de 18h00

BON D'INSCRIPTION

1. LA FORMATION DE BASE

A renvoyer au plus tard une semaine avant le démarrage de la formation au :

- FOCLAM si inscription à Tournai (fax : 069/89.11.12 ou par courrier)
- Centre MBC si inscription à Mons (fax : 065/84.28.60 ou par courrier)

Nom – Prénom du participant :

……

Société : ……

Adresse : ……

……

☏ : …… - 🖷 : ……

GSM : …… - 📠 : ……

Moyen de payement :

❍ « Chèques-formation »
❍ Argent liquide ou bancontact
❍ Par virement :
  ☐ si inscription à Tournai, sur le compte : 375-0842859-08
  ☐ si inscription à Mons, sur le compte : 103-0146392-87
  sans oublier de renseigner votre nom et la référence de la formation

Oui, je m'inscris à la formation de base SOLTHERM pour les installateurs (Réf. : INSTAL-SOL-BASE)

❍ **A Tournai (FOCLAM)** ❍ **A Mons (Centre MBC)**

Date : Signature :

BON D'INSCRIPTION

2. LE RENOUVELLEMENT DES AGREMENTS

A renvoyer au plus tard une semaine avant le démarrage de la formation au :

- FOCLAM si inscription à Tournai (fax : 069/89.11.12 ou par courrier)
- Centre MBC si inscription à Mons (fax : 065/84.28.60 ou par courrier)

Nom – Prénom du participant :

……

Société : ……

Adresse : ……

……

☎ : …… - 🖷 : ……

GSM : …… - 📠 : ……

Moyen de payement :

❍ « Chèques-formation »
❍ Argent liquide ou bancontact
❍ Par virement :
  ☐ si inscription à Tournai, sur le compte : 375-0842859-08
  ☐ si inscription à Mons, sur le compte : 103-0146392-87
  sans oublier de renseigner votre nom et la référence de la formation

Je m'inscris à :

	A Tournai (FOCLAM)	**A Mons (Centre MBC)**
Session de recyclage Réf. : INSTAL-SOL-RENOUV-RECYCLAGE	❍	❍
Examen Réf. : INSTAL-SOL-RENOUV-EXAMEN	❍	❍

Date : Signature :

« CHEQUES–FORMATION » - MODE D'EMPLOI

1. Qu'est-ce qu'un « chèque-formation » ?

Le « chèque-formation » est une aide à la formation continue des travailleurs.
Il s'adresse aux PME occupant au maximum 250 travailleurs ETPL (Equivalent Temps PLein) ONSS et aux indépendants à titre principal qui souhaitent augmenter l'efficacité de leur personnel.

• Plus d'obligation d'assujettissement à la TVA • Pas de secteurs d'activité exclus	• Plus d'obligation d'avoir un registre de commerce

Rem. : le nombre de chèques accordé par année civile varie en fonction de la taille de l'entreprise.

2. Ai-je accès à l'avantageux système « chèques–formation » ?

Le « chèque-formation » est accessible :
- au travailleur occupé dans les liens d'un contrat de travail, exerçant son activité dans le cadre d'un siège d'exploitation situé en Région wallonne de langue française
- à la personne affiliée à titre principal à l'INASTI
- à l'administrateur, au gérant, à l'associé actif et à l'actionnaire rémunéré d'une société
- aux conjoints aidants indépendants (inscrits à l'INASTI)
- aux intérimaires pendant la durée de leur contrat dans l'entreprise ou chez l'indépendant à titre principal

Qui ne peut pas bénéficier des « chèques-formation » ?

• La personne affiliée à l'INASTI à titre complémentaire • Les stagiaires PFI (en période de formation)	• Les étudiants et les apprentis • Les ASBL • Les ADF (Associations de Fait)

3. Comment obtenir l'agrément permettant de commander les chèques ?

1°. S'inscrire auprès du FOREM Conseil – « chèque-formation » (une fois par année civile) :
Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) ou réinscrit(e) durant l'année civile en cours, vous devez compléter le **formulaire d'inscription** et la **déclaration sur l'honneur** (obligatoire).

Où trouver ces documents ? Sur le site www.sodexho.be, au centre de formation ou en téléphonant au FOREM Conseil au 071/20.63.78

Ces deux documents complétés sont à renvoyer au FOREM Conseil :

• Par fax au 071/20.67.62	• Par courrier : Bd Tirou 104 à 6000 Charleroi

2°. Recevoir votre n° d'autorisation (n° de client) :
Si tout est en ordre, vous recevez (par e-mail, fax ou courrier) une **confirmation d'inscription** avec **votre n° d'autorisation** et le **n° de compte** pour effectuer le paiement.

3°. Commandez vos chèques :
Vous commandez vos chèques (par multiple de 15,00 €) (1 chèque / h. de formation / pers.) en reprenant votre n° d'autorisation dans la communication structurée de votre virement. Dès réception de l'argent chez Sodexho, votre porte-feuille virtuel est alors crédité du nombre de chèques commandés.

4°. Demander un code d'utilisation pour vos chèques virtuels :
Dès que vous avez reçu votre confirmation de commande, vous devez demander un **code d'utilisation** correspondant au nombre d'heures de la formation :
- soit en allant sur le site extranet sécurisé : https://soeasy.sodexho.com
- soit en téléphonant au 02/547.55.79 (serveur vocal interactif)

Ce code ainsi que votre n° d'autorisation sont à transmettre au centre de formation en début de formation. Celui-ci établira une facture acquittée et transmettra les informations à Sodexho pour le remboursement.

Attention ! Vous devez avoir votre n° d'autorisation et votre code secret à 5 chiffres sous la main pour pouvoir gérer votre dossier via le serveur vocal. Les utilisateurs ayant déjà un accès au site sécurisé pourront conserver les mêmes login et mot de passe. Si vous n'en possédez pas encore, vous pouvez directement les créer sur le site extranet sécurisé.

4. Quel calcul effectuer pour comprendre le mécanisme « chèques–formation » ?

Rem. : chaque chèque a une valeur d'achat de 15,00 € mais la R.W. lui attribue une valeur marchande de 30,00 €.

Exemple : Formation de base « SOLTHERM » (56 heures de cours) / droit d'inscription : 700,00 €
Prix d'achat : 56 chèques x 15,00 € = 840,00 €
Valeur des chèques : 56 chèques x 30,00 € = 1 680,00 €

1 680,00 € Valeur attribuée par la R.W. pour les 56 chèques
\- 700,00 € Prix de la formation (payé par Sodexho au centre de formation)

= 980,00 € Remboursement par Sodexho au participant
= 840,00 € investis au départ + dans ce cas-ci, 140,00 € de boni